



Conseil économique et social

Provisoire

2 septembre 2004

Français

Original: anglais

Session de fond de 2004

Compte rendu analytique provisoire de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 12 juillet 2004, à 10 heures

Président : M. Neil (Vice-Président) (Jamaïque)

Sommaire

Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)
- b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-42012 (F)



En l'absence de M^{me} Risa (Finlande), M. Neil (Jamaïque), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

**Activités opérationnelles des Nations Unies
au service de la coopération internationale
pour le développement**

**a) Suite donnée aux recommandations de politique
générale de l'Assemblée générale et du Conseil
(suite)**

*Projet de résolution E/2004/L.15 (Examen triennal
complet des activités opérationnelles de développement
du système des Nations Unies)*

1. **Le Président** annonce que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme et dit qu'en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite l'adopter.
2. *Le projet de résolution E/2004/L.15 est adopté.*
3. **Le Président** invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques détaillées concernant les activités opérationnelles de développement pour 2002 (A/59/84-E/2004/57).
4. *Il en est ainsi décidé.*

**b) Rapport des conseils d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement et du Fonds des Nations
Unies pour la population, du Fonds des Nations
Unies pour l'enfance et du Programme
alimentaire mondial**

5. **Le Président** invite le Conseil à prendre note des documents suivants : rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur ses travaux en 2003 (E/2003/35); rapport du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport annuel au Conseil économique et social (E/2004/3); rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement : rapport annuel au Conseil économique et social (E/2004/4); rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population : rapport annuel au Conseil économique et social (E/2004/5); rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2003 (E/2004/14); rapport du Conseil d'administration du

Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2004 (E/2004/34) (Part I) et Add.1); rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux des première, deuxième et troisième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2003 (E/2004/36); rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur les travaux de sa première session ordinaire de 2004 (DP/2004/14); décisions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population à sa session annuelle de 2004 (DP/2004/33); extraits du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance contenant les décisions adoptées par le Conseil à sa session annuelle de 2004 (E/2004/L.11).

6. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 10 h 20.